

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Forbach

Nombre de conseillers

élus :

23

Conseillers en fonction :

23

Conseillers présents :

12

COMMUNE de VALMONT

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 janvier 2026 à 19h30 - Convocation du 19 janvier 2026

Sous la présidence de M. Salvatore COSCARELLA, Maire de VALMONT

Présents : – M. BADER - Mme BURTART - M. CAVALIERE - M. COSCARELLA - M. HAULTIER - Mme MONNEAU - - M. REKAR - M. THIL - Mme TOURDOT - M. TOURSCHER – Mme WINTER – Mme WIRTH

Absents excusés : Mme ASSAOUI procuration à Mme BURTART- Mme FAGGIN-KIEFFER - M. JULLY procuration à Mme TOURDOT - Mme KLUCZYK – M. MUSCARI procuration à M. TOURSCHER - M. PERON procuration à M. CAVALIERE - Mme VOGEL procuration à M. THIL - M. WENDELS procuration à Mme WINTER

Absents non excusés : Mme CONRAD - Mme FARESSE – Mme PINCEMAILLE

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Nathalie TOURDOT est nommée secrétaire de séance, Mme Nathalie KOENIG étant auxiliaire du secrétaire.

Numéro	Objet de la délibération	Page
	Sommaire	1
0	Informations	1
1	Autorisation de dépenses d'investissement en 2026	2
2	Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires	2-3
3	Rapport annuel police municipale 2025	4-5
4	Emplois saisonniers 2026	5-6
5	Recours à des agents non titulaires pour besoins occasionnels 2026	6
6	Enquête publique : création et exploitation d'une usine de méthanisation	6-8
7	Numérotation école et logement Ebersborn	9
8	Présentation des états 2025 (personnel – Etat civil – urbanisme)	9-12
	Questions diverses	12
	Emargements	13

Point N°0 : Informations

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'approuver la nomination d'un secrétaire de séance à savoir **Mme TOURDOT Nathalie** pour cette séance
- M. THIL revient sur les marchés d'assurance évoqués lors du conseil municipal du 18 décembre pour clarifier le coût de l'assistance par le cabinet Risk et Partenaires.

Approuvé à l'unanimité

Point N°1 : Autorisation de dépenses d'investissement en 2026

Rapporteur : Monsieur Thil

Dans l'attente du vote du BP 2026, Monsieur le Maire peut engager et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits prévus au budget précédent.

En application de l'article L 1612-1 al 3 du CGCT et afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du BP 2026, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront **inscrits au BP lors de son adoption**.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

- montant budgétisé : Dépenses d'investissement 2025
(hors chapitre 16 « remboursement emprunts »
 $= 1.096.766,64 - 153.416,74 = 943.349,90$

montant autorisable : (25 %) = **235.837,47**

Approuvé à l'unanimité

Point N°2 : Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires

Rapporteur : Monsieur Thil

Suite au marché d'assurances, le lot assurance des risques statutaires a été déclaré infructueux. :

Le Maire/Président expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 (alinéa 5, non abrogé) ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 susvisé, les Centres de Gestion peuvent souscrire des contrats d'assurance pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 29 novembre 2023, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

Décide :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **GENERALI VIE**

Courtier : **WTW**

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- **Agents affiliés à la CNRACL**

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : (garanties/franchises/taux)

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.91 %	
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.60 %	☒
Tous les risques, avec une franchise de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.36 %	
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.02 %	
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5.54 %	

*Au(x) taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.*

Article 2 : Le conseil DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : Le conseil DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

Article 4 : Le conseil CHARGE le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

Article 5 : Le conseil PREVOIT les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

Approuvé à l'unanimité

M. Thil indique qu'en passant par le CDG57 les frais seront minorés par rapport à l'assurance précédente.

Mme Monneau précise que la difficulté à trouver un assureur pour le risque statutaire n'est pas propre à Valmont mais qu'il s'agit d'un problème général.

Point N°3 : Rapport annuel police municipale 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire fait état du compte rendu du service Police Municipale pour l'année 2025 :
Globalement, **l'action** de la police municipale s'inscrit essentiellement dans des obligations et devoirs du Maire quant à assurer dans sa commune :

- **Tranquillité publique**
- **Salubrité publique**
- **Sécurité publique**

Dans ce contexte, sous le contrôle du Procureur de la République et des officiers de police judiciaire territorialement compétents, le bilan 2025 de notre police municipale présente :

- a) **Un volet répressif** : avec **recherche** d'infractions, d'identifications d'auteurs d'infraction, plaintes, verbalisations par :
 - 263 verbalisations électroniques, (275 en 2024)
 - 11 rapports** (4 pour des atteintes à l'environnement – 3 circulations de véhicules terrestres sans assurance – 2 refus d'obtempérer – 1 ivresse publique – 1 conduite sous substances)
 - 7 Transactions amiables ou avertissements (15 en 2024 - 5 en 2023)
 - 2 Plaintes déposée en Gendarmerie (7 en 2024 - 2 en 2023)
 - 6 procédures de fourrière (19 en 2024 - 17 en 2023)
- b) **Un volet préventif** : avec des missions de surveillance, de présence sur la voie publique tendant à empêcher des infractions ou inciter à des mises en règles. A noter également la participation à des réflexions et propositions visant à améliorer circulation et sécurité.
Dans ce domaine, les différentes actions se concrétisent sous forme :
 - **de patrouilles et rondes** de surveillances (journalières)
 - **de comptages et vérifications de vitesse** en des endroits réputés sensibles
 - **de surveillances particulières** dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances » (pour 121 habitants (1145 rondes de sécurité)
 - des **sorties en soirée** lorsque le besoin s'en fait sentir (27)
 - de **services de circulation** réguliers aux écoles et (6) ponctuels (notamment aux manifestations officielles, et sécurité des manifestations sur la commune...)
 - **d'opérations de sauvegarde** des biens et des personnesAinsi ont été assurés **306** interventions diverses (conflits de voisinage, accidents matériels, divagations d'animaux, tapages nocturnes ou diurnes, travaux sans autorisation, contrôle des commerçants ambulants etc...).
- c) **un volet administratif** avec **vérification** de certaines dispositions légales : suite à demande de renseignement du Ministère Public
 - **informations** diverses sous forme de rapports administratifs (5 renseignements à demande de l'officier du Ministère Public).
 - **propositions** avec mise en forme d'arrêtés municipaux (21)
 - **rédaction** de courriers administratifs (106)
 - **liaisons** administratives intramuros (élus, écoles, ...)
 - **Gestion des chiens dangereux** conformément à la réglementation spécifique : suivi de 6 chiens existants – aucune nouvelle inscription

Conclusion :

L'activité générale et les interventions sont sensiblement identiques aux années précédentes.

A deux agents, le service a retrouvé sa vitesse de croisière dont l'activité augmente sensiblement, plus particulièrement en nombre d'interpellations sur la voie publique.

La collaboration avec la Gendarmerie est excellente. Le changement de commandement de cette unité y est pour beaucoup. Les échanges, soit en présentiel, soit téléphoniques, au besoin, sont quasi quotidiens.

Les relations avec la Police Intercommunale sont bonnes.

Les relations avec le garde-chasse communal bénévole sont devenues inexistantes. Il reste toutefois impliqué dans ses missions et il renseigne utilement notre service.

Le contact est permanent avec les commerçants, les services sociaux, les directrices d'écoles, les responsables Vivest, CDC Habitat et les élus. Il n'entraîne pas de commentaires particuliers.

Document transmis pour information

Approuvé à l'unanimité

Point N°4 : Emplois saisonniers 2026

Rapporteur : Monsieur Thil

Chaque année la commune est sollicitée par de jeunes valmontois souhaitant travailler durant les vacances.

Afin de pouvoir aider un maximum de jeunes de notre commune, nous avons réduit la durée des contrats à 3 semaines ce qui nous permet d'embaucher **9 jeunes**, sur la période de recrutement sur juillet et août.

Le Maire s'accorde la possibilité de retenir la candidature d'un jeune extérieur à Valmont mais dont l'un des parents serait fonctionnaire de la Commune (limité à une candidature par an sur les postes proposés).

Les candidat(e)s devront être âgé(e)s **d'au moins 17 ans au moment de la signature du contrat** et seront retenu(e)s en fonction de :

- L'ordre d'arrivée de leur candidature.
- Un tirage au sort sera effectué si le nombre de candidature dépasse le nombre de places disponibles

Si le nombre de demandes (de jeunes de 17 ans) est supérieur à 9, le(s) candidat(e)s ayant déjà travaillé pour la commune et/ou ceux ayant plus de 18 ans ne seront pas retenue(s).

Les demandes seront prises en compte jusqu'au 1^{er} mars 2026.

Il est également demandé aux membres du conseil d'autoriser le recrutement d'un stagiaire pour le service administratif si le besoin s'en fait sentir. Les critères de sélection ci-dessus mentionnés ne s'appliqueront pas pour ce stagiaire.

Il est demandé aux membres du conseil :

- d'autoriser le recrutement de 9 stagiaires vacances et d'un stagiaire pour le service administratif.

- d'autoriser M le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant. Les sommes correspondantes seront inscrites au BP 2026.

Approuvé à l'unanimité

Point N°5 : Recours à des agents non titulaires pour besoins occasionnels 2026

Rapporteur : Monsieur Thil

Dans le cadre du remplacement d'agents momentanément absents, il est nécessaire comme chaque année, de pouvoir recourir à des agents non titulaires pour des besoins occasionnels.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal, d'autoriser, Monsieur le Maire à recruter au cours de l'année 2026, des agents non titulaires pour des besoins occasionnels et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Les sommes correspondantes seront inscrites au BP 2026.

Approuvé à l'unanimité

Suite au transfert de l'accueil périscolaire à l'OPAL, le recours à des contrats d'engagement éducatif a été retiré de ce point.

Point N°6 : Enquête publique : création et exploitation d'une usine de méthanisation

Rapporteur : Monsieur Tourscher

L'arrête préfectoral n°2025-DCAT-BEPE-246 du 26 novembre 2025 prescrit l'ouverture d'une consultation du public à la mairie de Petit-Tenquin du dossier d'enregistrement présenté par la société AGRI-BIO-NRJ pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Petit-Tenquin.

Le dossier est déclaré recevable et a été soumis à enquête publique du 17 décembre 2025 au 13 janvier 2026.

A cet effet, un avis au public avait été affiché dans les différentes communes.

De plus, l'avis de la commune d'implantation et celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre et/ou dans le périmètre d'épandage, étant requis dans cette procédure conformément aux dispositions de l'article R512-46-11 du code de l'environnement.

Notre commune étant comprise dans le périmètre d'épandage est appelée à donner son avis sur ce sujet au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique soit le 28 janvier 2026.

L'exploitant souhaite créer une installation de méthanisation permettant de valoriser des effluents d'élevage et des produits ou coproduits des exploitants du plan d'épandage.

L'unité de méthanisation sera assuré par la SAS AGRI-BIO- NRJ.

L'unité traitera annuellement de 35.149 à 36.135 tonnes (entre 96 à 99 tonnes/jours)

Le biogaz produit par l'unité sera valorisé par injection sur la base de 8600h/an (représente env. 358j/an)

Pour permettre un épandage raisonné des digestats, respectueux de l'environnement, un périmètre d'épandage doit satisfaire à de multiples critères d'ordres règlementaires, agronomiques, techniques et économiques.

L'implantation de cette unité de méthanisation s'inscrit dans une démarche de développement durable visant à :

- Apporter une source de revenus secondaires aux agriculteurs porteurs du projet
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Produire une énergie renouvelable pour alimenter le réseau de gaz
- Réduire les engrais chimiques
- Réduire les phytosanitaires

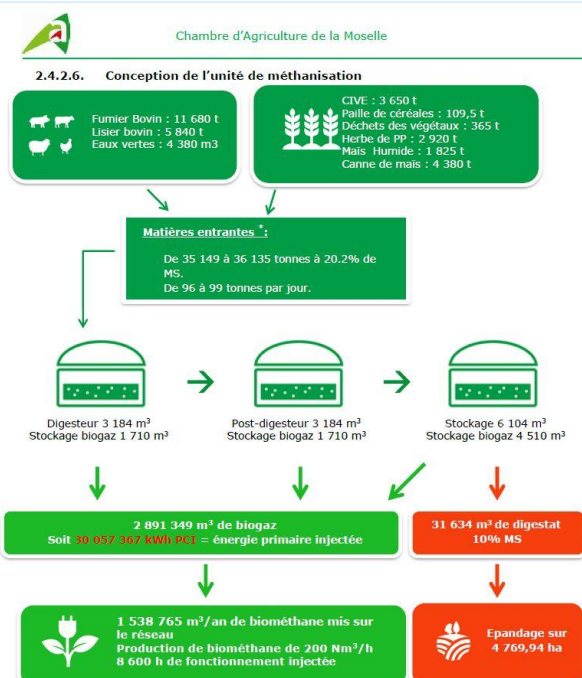
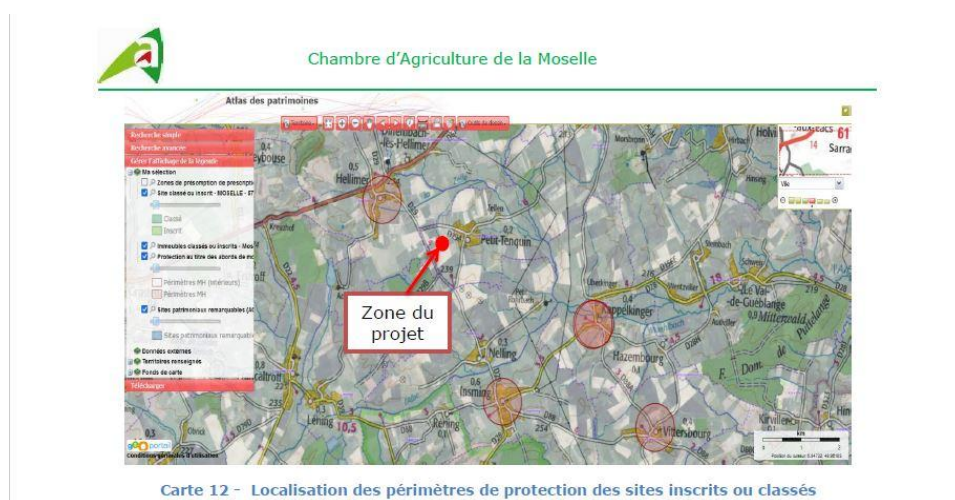
Documents annexes :

- Plan de situation, zone du projet
- Conception de l'unité de méthanisation
- Surface d'épandage par communes
- Disposition pour épandage et les flux de digestats

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

- d'approuver cette implantation
- de valider le plan d'épandage.

Approuvé à l'unanimité





Chambre d'Agriculture de la Moselle

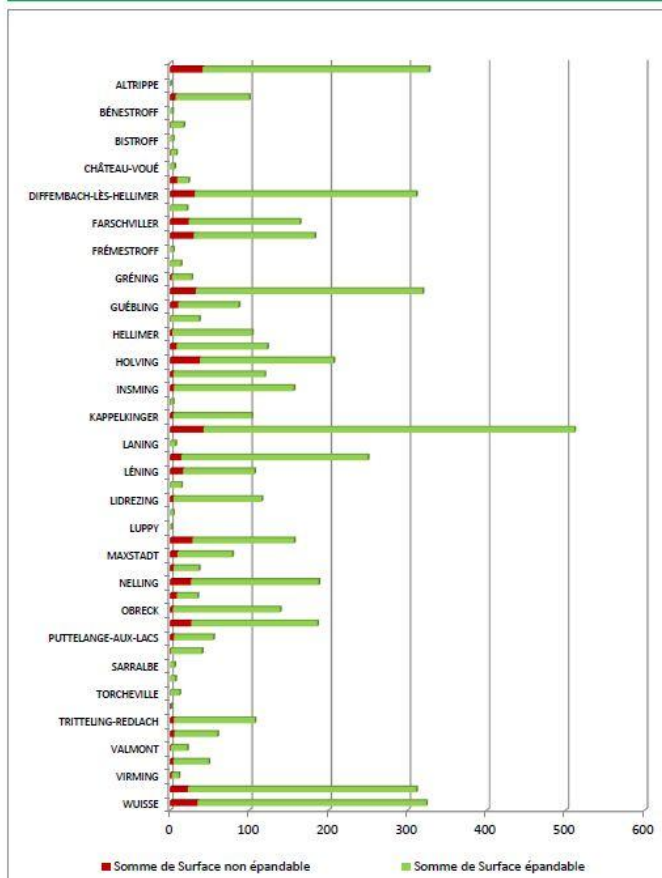
2.5.4. Adéquation entre les surfaces agricoles mis à disposition pour épandage et les flux de digestats :

- Bilan des surfaces

	Digestat solide	Digestat liquide
Production annuelle	4 747 T	26 889 T
Dose préconisée	20 T/ha	20 T/ha
Surface annuelle nécessaire	240 ha	1 345 ha
Total des besoins annuels	1585 ha	
Pourcentage de la SPE encore disponible	66 %	



Chambre d'Agriculture de la Moselle



Point N°7 : Numérotation école et logement Ebersborn

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Suite à la location du logement à l'école EBERSBORN, il s'avère que ni l'école et ni le logement attenant à l'école n'avaient de numéro de voirie.

Pour remédier à ce problème, et après étude de la numérotation de la rue de Nancy, nous attribuons le N°2a à l'école d'Ebersborn et le N°2b au logement de l'école d'Ebersborn. (voir document joint).

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

- d'attribuer le N°2a à l'école d'Ebersborn.
- d'attribuer le N° 2b au logement de l'école d'Ebersborn.

Approuvé à l'unanimité



Point N°8 : Présentation des états 2025 (personnel – Etat civil – urbanisme)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les communes sont dans l'obligation de présenter annuellement à leur Assemblée délibérante les différents états suivants :

- état du personnel au 31/12/2025 ;
- état civil ;
- état des achats, ventes et échanges de terrains ;
- état des autorisations d'urbanisme ;
- état des marchés publics.

Ces états seront annexés au budget primitif et joints à la présente délibération.

Le conseil municipal donne acte au Maire de la présentation de ces états

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2025

GRADES	Poste existant	Poste pourvu
<u>SERVICES ADMINISTRATIFS</u>		
Attaché territorial	1	1
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	0
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	3	3
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint Administratif territorial	1	1
<u>SERVICES TECHNIQUES</u>		
Ingénieur	1	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	0
Agent de maîtrise	2	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	1
Adjoint technique territorial	3	1
<u>SALLE POLYVALENTE</u>		
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	1	1
<u>SECTEUR SCOLAIRE</u>		
Adjoint technique territorial	3	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	2
<u>SERVICE ENTRETIEN</u>		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	0
Adjoint technique territorial	1	1
<u>SERVICE ANIMATION</u>		
Animateur territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	0
Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	2	1
Adjoint d'animation territorial	1	1
Adjoint technique territorial	2	1
<u>POLICE MUNICIPALE</u>		
Chef de service Police Municipale principal 1 ^{ère} classe	1	1
Brigadier Chef Principal de police municipale	1	0
Gardien brigadier de Police Municipale	1	1
<u>CONTRACTUEL</u>		
Non titulaire (remplaçants)	2	2
TOTAL DES EFFECTIFS	34	23

ETAT CIVIL : ANNEE 2025

Nombre de naissances	23
Nombre de mariages	15
Nombre de décès	38

ETAT DES ACHATS, VENTES ET ECHANGES DE TERRAINS 2025

Cession de terrains :

1. Vente terrain : Rue Belles fontaines S.15 P.102 d'une surface de 33 ares et 07 ca à la SCI MV2
2. Vente terrain : Rue de la Gare S.18 P.303, 304 et 288 d'une superficie totale de 1 are et 09ca à M. ET Mme BOZOK Bulut
3. Vente terrain : Rue de la Gare S.17 P.87 d'une surface de 1 are et 65 ca à M. et Mme GOETTMANN Marc
4. Vente terrain : Rue d'Altviller S.05 P.141 d'une surface de 2 ares et 74 ca à M. WAGNER Michel
5. Vente terrain : Rue de Verdun S.16 P. 445/224 d'une surface de 1 are à M. et Mme IANNONE

Achat de terrains :

1. Achat terrain : S.06 P.133 d'une surface de 15 are et 67 et S.05 P.125 d'une surface de 14a et 81ca ca aux Consorts BECKER
2. Achat de terrains : S.22 P.6, 131, 163, 165, 167, 169, 183, 185 d'une surface totale 1ha 43a et 38ca et S.24 P. 4, 10, 11, 12, 13, 28 d'une superficie totale de 93a et 44ca au Département de la Moselle.

ETAT DES AUTORISATIONS D'URBANISME 2025

Permis de construire						
Déposé	Accordé	Refusé	Classé sans suite	En-cours instruction	Retiré	
11	9	0	0	2	1	
Déclaration préalable						
Déposé	Accordé	Refusé	Classé Sans suite	En-cours instruction	Retiré	
72	72	0	0	0	1	
Permis d'aménager						
Déposé	Accordé	Refusé	Classé sans suite	En-cours instruction		
0	0	0	0	0		
Permis de démolir						
Déposé	Accordé	Refusé	Classé sans suite	En-cours instruction		
1	1	0	0	0		
D.P.U ou D.I.A.			47	Préemption	0	
Demande de renseignements et notes d'urbanisme				il n'y a plus de demande depuis la mise en place de la dématérialisation		
Demande de CU						
			89	CU d'information (cadre A) 88		
				CU Opérationnel 1		
Demande d'autorisation de travaux (AT et Ad'Ap)			13			

DIVERS ETAT DES MARCHES PUBLICS 2025

M.A.P.A. (marchés à procédure adaptée) :

Travaux :

Numéro	Titulaire	Intitulé	Montant
--------	-----------	----------	---------

Marchés de prestations intellectuelles :

Numéro	Titulaire	Intitulé	Montant

Marchés de prestations et services :

Numéro	Titulaire	Intitulé	Montant

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

- Plan de déneigement de la commune : M. Le Maire est questionné sur le déneigement de l'axe principal entre le rond-point du Wehneck et celui de Folschviller et sur le fait que des axes d'amélioration sont possible pour mieux déneiger ces axes. Mme Monneau intervient et indique que si le problème du sel est une chose, la route en est un autre puisque le sel peut dégrader la chaussée et cela engendrerait une réfection coûteuse. Il est donc, à son sens, réducteur de n'analyser le problème évoqué qu'en terme de salage et qu'il y a sans doute d'autres contraintes.

Fait et délibéré à Valmont, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :

Valmont, le 23 janvier 2026

Le Maire

Salvatore COSCARELLA

Emargements

<i>COSCARELLA Salvatore</i>	<i>TOURSCHER Jean</i>	<i>BURTART Béatrice</i>
<i>THIL Joël</i>	<i>TOURDOT Nathalie</i>	<i>AISSAOUI Dalila</i> <i>Procuration à Mme</i> <i>BURTART</i>
<i>BADER Daniel</i>	<i>CAVALIERE Walter</i>	<i>FAGGIN-KIEFFER</i> <i>Isabelle</i> <i>Absente excusée</i>
<i>FARESSE Zoulikha</i> <i>Absente</i>	<i>HAULTIER Pierre-</i> <i>Emmanuel</i>	<i>JULLY Jordan</i> <i>Procuration à Mme</i> <i>TOURDOT</i>
<i>KLUCZYK Olga</i> <i>Absente excusée</i>	<i>CONRAD Betina</i> <i>Absente</i>	<i>MONNEAU Sandra</i>
<i>PERON Daniel</i> <i>Procuration à M.</i> <i>CAVALIERE</i>	<i>MUSCARI Alexandre</i> <i>Procuration à M.</i> <i>TOURSCHER</i>	<i>WIRTH Laure</i>
<i>PINCEMAILLE</i> <i>Laurence</i> <i>Absente</i>	<i>REKAR Christophe</i>	<i>VOGEL Dominique</i> <i>Procuration à M. THIL</i>
<i>WENDELS Gabriel</i> <i>Procuration à Mme</i> <i>WINTER</i>	<i>WINTER Patricia</i>	